



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-08-21 modifiant le Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de- Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage 2/2 annexé au Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon est modifié par l'agrandissement de la zone Ra-23 à même une partie de la zone Cc-2, le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe A.

Adopté le 16 décembre 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 JANVIER 2009